



Procès-Verbal

Commission Régionale Foot Scolaire et Universitaire

Réunions Académiques des 8 (Clermont), 9 (Lyon) et 16 (Grenoble) mars 2021

Président : D. DRESCOT

Référent du Dossier : Y. VALLET

08.03.2021 Présents : JP DEFOUR, R. LECOUR, V. RIBOULET, A.ARCHIMBAUD, JF CLEMENT, S. BOYER, T.CHARBONNEL, D. GAUZINS, N. NEUVILLE, V. GENE BRIER

Excusés : Y. CALVIN, 03

09.03.2021 Présents : P. CHENE, F. CICCHILITTI, L. PUPIER, B. SUBRIN, C. SCHEIWE, D. ROUSSON

16.03.2021 Présents : P. PEALAT, J. VIAL, D. BURAI, D. CAZANOVE, JM BOUVARD, J. TRANCHANT, D. ANSELME, G. MOREL, D. ALLARD, A. PARENT, P. BOSSON, S. JANSONNE, K. MANSER,

Introduction des réunions par D. DRESCOT qui définit les objectifs de cette saison 2020-2021 :

Faire signer les conventions départementales 1er et 2ème degré.
Avoir un outil de communication sur le FMS sur notre site internet.

1er Degré

Maintenir nos formations en direction des éducateurs de clubs avec nos partenaires.
Accompagner nos clubs dans cette démarche avec l'Education Nationale.
Augmenter le nombre de clubs présents dans les écoles primaires.
Dynamiser les rencontres de proximité avec nos clubs et USEP.

2ème Degré

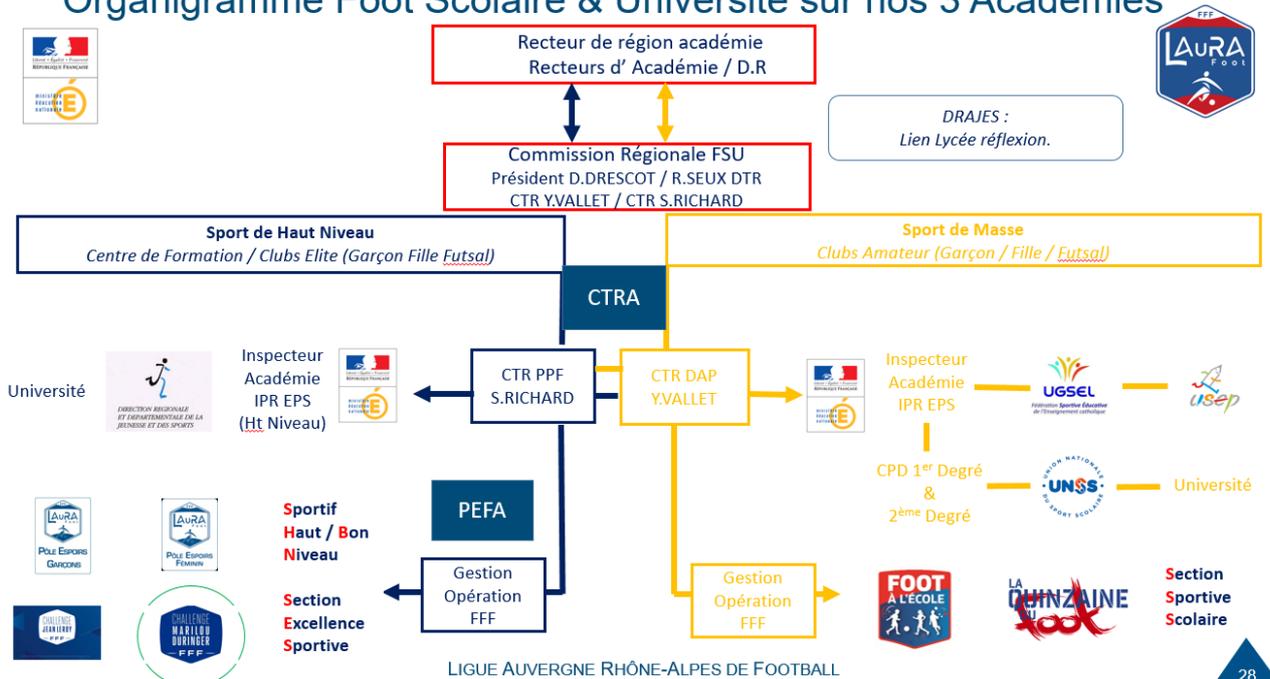
Etre garant (Ligue & Districts) du cahier des charges F.F.F vis-à-vis des Clubs et l'Education Nationale
Créer des conventions types Sections Sportives Scolaires (S.S.S.), ci-après, pour la nouvelle mandature de 4 ans en Avril 2021
Accompagner les S.S.S et accompagner les premières Sections Sportives S.E.S en Septembre 2021.

Organisation de la CRFSU saison 2021-2022

Yohann VALLET définit l'organisation de la FSU et le rôle des CTR dans la gestion du dossier :

Commission Régionale FSU Président D.DRESCOT / CTR Y.VALLET / CTR S.RICHARD			
 Représentant Ligue Elu / CTR	 JP DEFOUR A.PICCARIELLO / R.LECOUR	 JF VALLET YVALLET	 D.DRESCOT D.ROUSSON
 Inspecteur Académie IPR EPS (Ht Niveau) 2nd degré	Jean Marc BODET	Jérôme LOUVET	Pierre Etienne TAILFER
 Inspecteur Académie IPR EPS 2nd Degré	Marie Estelle Llorca		Jean Luc Cournac
 Conseiller Pédagogique 1^{er} Degré	Valerie DUPONT CPD 63	Isabelle JOLY CPD 38	Luc BONNET CPD 69
 Directeur UNSS	Mylene TOUBANI BARDET	Christophe MALENFANT	Sophie BRET
 Président CRUSEP	Alexis BESSE	Pascal LACROIX	Ervin TURSCIC

Organigramme Foot Scolaire & Universitaire sur nos 3 Académies



Retour organigramme départemental pour le 30.04.2021 :

La CR FSU demande aux Commissions Départementales de nous retourner pour le 30 Avril 2021 l'organigramme de leur commission FSU. L'objectif de cette demande est de communiquer avec les élus et les techniciens des districts sur ce dossier du FSU.

Les Sections Sportive Scolaires : déclaration des structures à la FFF :

La CR FSU rappelle les conditions d'éligibilité de ce label FFF :

- 2 créneaux horaires par semaine dans le temps scolaire.
- Diplômes BMF ou BEF ou DES.
- Professeur coordonnateur ou responsable au sein de l'établissement.
- Licencié(e)s FFF (+ de 10 élèves dans la structure)
- Ne peut-être en dérogation 2 années de suite.

Vous trouverez dans un prochain PV, la liste des S.S.S éligible au Label FFF.

La CRFSU rappelle le rôle des Commissions départementales FSU :

- Coordonner le dossier FSU (S.S.S et UNSS)
- Réunion avec les Responsables Techniques des S.S.S et les élus des clubs.
- 2 à 3 visites :
 - Visite terrain : Club Support / Educateur.
 - Dont visite annuelle : des Chefs d'établissement et des profs coordinateur.
- Validation du déclaratif Foot2000 par Comité de District.
- Coordination des dates des concours et des modalités de recrutement en lien avec les CPD.

Les aides financières allouées aux sections sportives :

Elles sont versées en 3 fois au niveau des Districts (Sept-Mars-Juin).

La CR FSU propose une démarche commune pour accompagner les structures en création ou en changement de statut :

Pour toute création de section sportive ou CHA , la CR FSU souhaite qu'un courrier soit envoyé au District.

En fonction du type de Section, le dossier est accompagné par la Commission Départementale FSU et la Commission Régionale si le projet concerne les Sections d'Excellence Sportive.

Remontée du projet des clubs aux instances Départementales et ou Régionales et en fonction de la demande et du type de section sportive :

Rencontre Conseiller Pédagogique Départementale 2^{ème} degré :

Information lors des Commissions Académiques FSU : Mars – Avril.

Dépôt Candidature Octobre 2021 / établissement.

La CR FSU propose de créer une convention pour les 3 Académies sur la nouvelle mandature 2021-2024 :

La Commission Académique de Clermont est favorable à ce projet.

La Commission Académique de Lyon propose d'utiliser la convention cadre de l'Académie de Lyon qu'on peut se procurer sur le site de l'éducation nationale.

La Commission Académique de Grenoble reste vigilante sur le sujet.

La CR FSU proposera une convention qui restera disponible pour les Districts.

Le cahier des charges des Sections d'Excellence Sportive validé aux collèges des Présidents du 6 Mars 2021 :

Vous trouverez en PJ le document de présentation et les conditions d'éligibilité définies par Sylvain RICHARD, CTR PPF.

Projet de développement des Sections Sportives Scolaires pour les 3 ans / retour pour le 30 Mai 2021 :

La Commission Régionale FSU demande au CD FSU de retourner pour le 30 Mai 2021 une cartographie des départements avec les Sections existantes et les Sections à créer sur les 3 prochaines années.

Accompagnement des projets d'ouverture de Section d'Excellence Sportive :

Mai 2021 :

- Dépôt du Projet CDFSU à N+3 des candidatures par les Districts.
- Demande officielle des clubs pour être accompagnés.

Juin – Juillet - Sept- Décembre 2021 :

- Accompagnement des S.E.S dans les Districts / Projet établissement / Club / District

Janvier – Février 2022 :

- Remonter des dossiers des Districts et des projets d'ouverture aux Commissions Académiques.

Mars : 2022

- Retour Copil AuRA.

Les concours nationaux :

Le concours Foot à l'école :

Les Districts doivent organiser un jury départemental pour un retour des lauréats au plus tard le 29 Mars 2021.

Les jurys Académiques seront organisés en fonction du nombre de lauréat par Académie.

A ce jour et en attendant vos retours les jurys seront organisés de la manière suivante :

- Académie de Grenoble :
 - le Jeudi 1^{er} Avril (Matin) Académie de Grenoble dans le 73 ou 74.
- Académie de Lyon :
 - Le Jeudi 1^{er} Avril (Après Midi) dans le 01 ou 42 ou 69
- Académie de Clermont :
 - Le Vendredi 2 Avril (Matin) dans le 43 ou 15 (Visio ou présentiel)

Le concours de la Quinzaine du Foot :

Thème : Football et Europe / en lien avec la passerelle / l'école Primaire et le Collège / Ecole Primaire Association.

Mail envoyé aux CTD PPF :

Les Districts doivent organiser un jury départemental pour un retour des lauréats au plus tard le 15 Mai 2021.

Les jurys Académiques seront organisés en fonction du nombre de lauréat par Académie.

A ce jour et en attendant vos retours, les jurys seront organisés de la manière suivante :

- Académie de Grenoble :
 - 19.05.2021
- Académie de Lyon :
 - 19.05.2021
- Académie de Clermont :
 - 19.05.2021

La CR FSU demande au CD FSU de relancer les S.S.S des départements.

Projet avec les Universités de la Région AuRA :

La CRFSU en collaboration avec les Universités de Clermont, Lyon 1 -2, Savoie Mont Blanc, Grenoble et Saint Etienne mène une réflexion sur le statut de « Bon Joueur Amateur ».

Ce statut de « bon joueur amateur » permettra à l'étudiant et aux clubs des aménagements du temps scolaire.

Ce projet sera à accompagner et à co-construire avec le club, l'Université, la Ligue et les Districts.

Pré-requis en attente de validation :

Garçons :

- Niveau L1 à N2 :
- Etude des cas pour les étudiants en N3 / Réserve de club L1 à N2 / U19 N

Filles :

- D1 :
- Etude des cas pour les clubs de D2 & U19 N

Futsal :

- D1

Les modalités d'accompagnement du dispositif seront à définir prochainement.

Questions diverses Académie de Grenoble :

Pour les conventions, les conseils départementaux sont signataires et ça peut changer d'un département à l'autre en 73.

D. ALLARD précise que des conventions sont signées par les départements pour le financement.

En 38 et 26/07 ils ne sont pas signataires.

Labellisation EN sur GRENOBLE

D. ANSELME explique le reversement de la LFA (V. NOLORGUES) suivant le nombre donné par la DTN.

Dans le texte au 3ème point, D. ANSELME demande que le mot « PRESENTATION » soit remplacé par « REMONTEE ».

G. MOREL insiste sur la terminologie exacte cha ou classe foot ?

Demande très vite des infos dans le cadre des concours d'entrée.

Questions diverses Académie de Lyon :

D'ordre financier sur les 2 lignes budgétaires.

Les tests d'entrée : organisation : où ? quand ? comment ?

La formation des intervenants en école primaire.

Davantage de relations avec l'Education Nationale.

Plus de travail avec l'école primaire.

La formation continue des intervenants.

Relancer la REGION.

Le fonctionnement en réseau est effectif dans le 69 depuis plus de 6 ans.

Championnat d'excellence ; pas de compétition pour ces réseaux.

Des subventions (conseil général et métropole) existent déjà.

Dotations matérielles à surveiller.

Avis favorable de l'ensemble de l'académie de Lyon: ils ne voient pas d'ingérence et sont ok pour une certaine uniformité.

Questions diverses Académie de Clermont :

Précision sur les 2 lignes budgétaires SSS et FOOT à l' ECOLE.

S'il y a production : organisation des jurys de la QUINZAINE DU FOOT.

Les SES : 1 section par département ? nécessité d'un projet régional (ex du changement de chef d'établissement)

V. GENE BRIER rappelle qu'il organise un rassemblement des sections pour une journée arbitrage.

Foot à l'école : retour pour le 29/03.

Les commissions départementales existent déjà même si le 63 est en formation.

Dominique DRESCOT,
Président de la Commission

Yohann VALLET,
Secrétaire de séance

Section d'Excellence Sportive LAuRAFoot

ENJEUX / FINALITES / OBJECTIFS de la mise en place des S.E.S

P.P.F. LAuRAFoot

Permettre aux « meilleurs joueurs amateurs » de concilier leur triple Projet (Scolaire, Sportif, Educatif).

Permettre aux clubs de « haut niveau amateurs » d'avoir la totalité de leurs « meilleurs joueurs » en S.E.S.

Egalité des chances pour la réussite du Projet Individuel Scolaire & Sportif

Cohérence projet Sportif du Club - Plan de Performance Fédéral F.F.F

Extrait de la Circulaire n°2020 du 10 avril 2020 concernant la mise en place des Sections d'Excellence Sportive :

« Répondre aux besoins des élèves ayant les capacités et le souhait d'intégrer les programmes d'accession au haut niveau. Ces moyens doivent permettre un aménagement du temps scolaire, pour garantir l'acquisition des connaissances et compétences des programmes, ainsi que l'atteinte par le jeune sportif du meilleur niveau possible dans son activité de prédilection. »

F.F.F/E.N : SCHEMA REGIONAL LAuRAFoot & 3 ACADEMIES

Rappel des principaux temps sur le dossier S.E.S.

- **20 Avril 2020 – Ministère Education Nationale** : Circulaire n°2020
- **Mai à Juillet 2020 – ETR** : Mise en place d'un groupe de travail animé par Sylvain RICHARD sur la mise en place des S.E.S de Mai à Juillet 2020 (Dominique DRESCOT + CTR Académique + représentants des IA IPR EPS de chaque Académie) : Réflexion Critères d'éligibilité (restriction du nombre sur AURA & représentativité structure par rapport à l'accès à la pratique de « Haut Niveau ») + Cahier des charges des différentes sections sportives.
- **26 Juin & 17 Septembre 2020 – ETR (SR)** : Présentation du dossier des S.E.S et de son avancement.
- **28 Septembre 2020 – Commission Régional F.S.U** : Point sur l'avancée du dossier des S.E.S et sa mise en place.
- **Octobre à Décembre 2020 - COPIL du Comité Régional de pilotage du sport de « Haut Niveau » de la Région AURA** : Délimitation du déploiement des S.E.S sur le territoire. Septembre 2021 : Possibilité de transformation en S.E.S uniquement pour S.S.S déjà existante.
- **Décembre 2020 – ETR (SR)** : Point d'étapes dossier S.E.S
- **Novembre 2020 à Février 2021 - Sylvain RICHARD (Représentant LAuRAFoot S.E.S) & Sébastien COUTANT puis Chrystelle MOURA (DRDJSCS Auvergne-Rhône Alpes / Pôle Sport – appui au sport fédéral – sport de haut niveau)** : Travail en collaboration pour la finalisation des critères d'éligibilité, détermination de la mise en place pour la rentrée de septembre 2021 et réfléchir sur les rentrées 22, 23 et 24 futures.
- **21 Janvier 2021 – DTR** : Bilan des échanges avec Chrystelle MOURA - Présentation de l'évolution et de la finalisation des critères d'éligibilité « potentiels » des structures S.E.S (Garçons, Filles et Futsal).
- **6 Mars 2021 – Collège des Présidents de District** : Information sur l'avancée du dossier et sur les « potentielles » structures répondant aux différents critères d'éligibilité et pouvant prétendre à être transformées en S.E.S à la rentrée de septembre 2021 (validation COPIL Haut Niveau et cahier des charges).

- Mars 2021 – **Commissions Régionale Académiques F.S.U** : Présentation de la finalisation des critères d'éligibilité et des différentes structures qui peuvent prétendre à être transformées en S.E.S à la rentrée de Septembre 2021 (validation COPIL Haut Niveau et cahier des charges).
- Mars 2021 – **ETR (SR)** : Information en visio-conférences pour l'ensemble des structures qui pourraient être transformées en S.E.S / Information en direction des Sections Jean Leroy qui ne basculent pas en S.E.S.
- **Avant le 31 Mars 2021 – ETR (SR)** : Inscription sur la Plateforme « Valere » des demandes de transformation de S.S.S en S.E.S pour la rentrée de septembre 2021 par le représentant LAuRAFoot S.E.S.
- Avril 2021 - **COPIL du Comité Régional de pilotage du sport de « Haut Niveau » de la Région AURA** : Etude et Validation des demandes de transformation de S.S.S en S.E.S.
- Avril/Mai 2021 – **ETR (SR)**: Visite des S.E.S potentielles pour la rentrée 2021 (respect du cahier des charges et Concours d'entrée).
- **Avant le 21 Mai 2021 – ETR (SR)** : Remontée des élèves pressentis pour intégrer le dispositif des S.E.S à la rentrée de septembre 2021.
- Au 15 Juin 2021 – **ETR (SR)** : Remontée des demandes de créations pour la rentrée de septembre 2022. Les transformations de S.S.S en S.E.S pour 2022 feront l'objet d'un calendrier spécifique à la rentrée 2021.

Tableau récapitulatif des critères de détermination des structures potentiellement éligibles pour avoir une Section d'Excellence Sportive

Critères	MASCULINE	FEMININE	FUTSAL
Niveau de pratique Séniors	Ligue 1 – Ligue 2 - Nationale – N2 – N3 (* Régional 1 sous condition (cf ci-dessous)	D1F – D2F (* R1F sous conditions	D1 Futsal – D2 Futsal
Niveau de pratique Jeunes	U14/U15R1 + 2 équipes parmi U16R1 – U17Nat – U18R1 – U19Nat (* Club Séniors R1, obligation d'avoir U14/U15R1 + 3 équipes parmi U16R1 – U17Nat – U18R1 – U19Nat	U18FR1 ou U19FNat (* Club Séniors R1F, obligation d'avoir des U19F Nat	
Nombre de licencié(e)s	Aucun critère	Min 18 licenciées U14F/U15F	Min 15 U14/U15 Fut & 15 U16/U17/U18 Fut
Niveau de Label	Niveau « Excellence » ou « Elite » obtenu au minimum la saison précédente	Niveau « Or » obtenu au minimum la saison précédente	Niveau « Elite » obtenu au minimum la saison précédente

Dérogations (validation C.R.F.S.U)	2 ans si perte d'un des critères Possibilité de S.E.S gérée par instance si cela répond à un besoin en lien avec le projet Régional		
Maillage du territoire (à terme)	<u>Objectif</u> : 1 S.E.S minimum par département	<u>Objectif</u> : 2 à 3 S.E.S par Académie	<u>Objectif</u> : 1 S.E.S par Académie

Transformation S.S.S en S.E.S à la rentrée 2021

- Au vu de la nouveauté du dossier (les infos arrivent au fur et à mesure – Rectorat et DTN, négociations avec Rectorat car crainte du grand nombre de S.E.S Football et surtout du grand nombre de dérogations à la carte scolaire que cela engendrerait...) et de la situation actuelle, nous n'avons pas pu accompagner cette saison les structures vers cette potentielle transformation.
- Nous nous devons d'être garant du bon fonctionnement, du respect du cahier des charges des sections que nous proposons mais également de ne pas provoquer des inégalités entre les clubs (avantages dans le recrutement par rapport aux dérogations à la carte scolaire,...).
- D'où, le travail réalisé en relation avec Chrystelle MOURA (DRDJSCS – Comité de pilotage Haut Niveau) et le choix de ne proposer à transformer en S.E.S pour la rentrée de septembre 2021 uniquement :
 - **Les Sections Sportives Scolaires Masculines Jean Leroy (Lycée)**
 - **Les Sections Sportives Scolaires Féminines Clubs D1F (Lycée)**
 - **Les Sections Sportives Scolaires Futsal (Lycée)**
 - **Les Sections Sportives Scolaires « Elite » (Collège)**

RAPPEL : Pour pouvoir être proposées au COPIL Haut Niveau du Rectorat, les structures supports de ces Sections Sportives Scolaires doivent répondre aux différents critères d'éligibilité définis précédemment.

Elles devront également respecter le cahier des charges prédéfini des différentes sections (cf ANNEXE).

Objectif Saisons 21/22 à 23/24 : Accompagner les Sections (collège/lycée) et les structures potentiellement éligibles qui souhaiteraient pouvoir être transformées en S.E.S à la rentrée de septembre 2022, à celle de septembre 2023 et à celle de septembre 2024.

Validation des transformations des S.S.S en S.E.S, Sept 21.

	JEAN LEROY	Féminines	Futsal	SSS « Elite »
Académie de CLERMONT	Le Puy Foot 43 Auv : Lycée Charles et Adrien Dupuy FC2A : Lycée Emile Duclaux			
Académie de GRENOBLE	O Valence : LPO Algoud-Laffemas FC Annecy : Lycée Charles Baudelaire			

Académie de LYON	FBPP 01 : Lycée Joseph Marie Carriat FCVB : Lycée Louis Armand District de Lyon et du Rhône : Lycée ND des Minimes		District de Lyon et du Rhône : Lycée Edouard Branly	ASSE : Collège Tézenas OL : Collège Saint louis Saint Bruno